RDT 5ème programme-cadre 1998-2002: préservation de l'écosystème. Programme spécifique Euratom

1998/0187(CNS) - 10/06/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique (Euratom) de recherche et d'enseignement visant à préserver l'écosystème (1998-2002). CONTENU: en vue de la mise en oeuvre du cinquième programme-cadre de l'Euratom pour des actions de recherche et d'enseignement, la Commission propose d'arrêter un programme spécifique visant à préserver l'écosystème pour la période 1998-2002. Le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 1141 millions d'écus (375 millions d'écus pour la période 1998-1999; 766 millions d'écus pour la période 2000-2002). L'objectif du programme proposé est de contribuer à exploiter toutes les potentialités de l'énergie nucléaire, d'une part en rendant les technologies actuelles encore plus sûres et plus économiques, et d'autre part en explorant de nouveaux concepts prometteurs. Il comprend trois éléments distincts: a) une action-clé sur la fusion thermonucléaire contrôlée qui vise à poursuivre le développement des bases nécessaires à la construction éventuelle d'un réacteur expérimental, ainsi que des concepts de base et des technologies requises, dans le long terme, pour le réacteur; b) une action-clé sur la fission nucléaire qui vise à renforcer la sûreté des installations nucléaires en Europe et la protection des travailleurs et du public, à résoudre les problèmes de la gestion et du stockage définitif des déchets et à améliorer la compétitivité et l'acceptabilité de l'industrie nucléaire européenne; c) des activités de recherche et de développement technologiques denature générique visant à consolider et à développer la connaissance et la compétence européennes dans différents domaines pour permettre une utilisation sûre et compétitive de la fission nucléaire, ainsi que les autres utilisations industrielles et médicales des rayonnements ionisants et la gestion des radiations d'origine naturelle.